



Vous aimez l'authenticité de la montagne ? Esprit d'équipe, passion et respect des collaborateurs sont des valeurs qui vous tiennent à cœur ? **Bienvenue chez La Bresse Labellemontagne !**

Filiale et site originel du groupe Labellemontagne, la station de La Bresse-Hohneck est le plus grand domaine skiable de la région Grand Est posé dans un écrin de verdure. Véritable destination 4 saisons, elle propose à ses clients une offre multi-activités tout au long de l'année : ski, bouées sur neige, luge sur rail, VTT, balades, hébergement, restauration, location de ski et de VTT.

La Bresse-Hohneck Labellemontagne recrute en CDD saisonnier, pour la saison Hiver 2021-2022, un.e :

Dameur-se H/F

Rattaché.e à Thierry, Responsable damage, vous intégrez une équipe d'une quinzaine de dameurs en période hivernale.

Vos missions :

- Veiller à l'entretien du domaine skiable (pistes, pistes de montées, front de neige, départ et arrivées des remontées mécanique) en suivant les instructions du chef d'équipe.
- S'assurer du bon fonctionnement de l'engin de damage et de ses accessoires
- Réalisez les contrôles nécessaires et renseigner le registre de suivi et d'entretien des engins de damage
- Rendre compte quotidiennement au responsable damage
- Veiller au respect des exigences et procédures en matière de qualité, sécurité, de santé, de qualité de vie au travail tout en étant force de proposition pour améliorer le service rendu.

Votre profil :

- Vous faites preuve d'autonomie et d'esprit d'initiative ?
- Vous savez prendre des décisions ?
- Petit plus : Vous avez le permis poids lourd et le CACES R482 de catégorie F (ex CACES N°9) ?

Vous êtes la personne que nous cherchons ?

Pour rejoindre notre équipe de passionnés, envoyez votre CV et votre lettre de motivation

- par email : secretariat.labresse@labellemontagne.com
- par courrier : La Bresse Labellemontagne, 92 route de Vologne, 88250 La Bresse

Contexte du poste :

- CDD à pourvoir pour la saison Hiver 2021-2022
- Horaires flexibles : astreintes, horaires décalés...
- Rémunération selon la Convention Collective des remontées mécaniques et selon expérience
- Primes